

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVELÉ CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2023_124

OBJET :

COMMISSION 4 -
FINANCES - RESSOURCES
HUMAINES -
MUTUALISATION - VOIRIE
- BATIMENTS -
ECLAIRAGE PUBLIC

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 33
Procurations : 13

Nombre de votants : 46

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Sophie FENOT, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Yves LEFEBVRE, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Luc MONNET
Arnaud HOTTIN, procuration à Bernard CHOCRAUX
Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry BRIDAULT, procuration à Bernadette SION
Murielle RAMBURE, procuration à Marie CIETERS
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE
Paul DHALLEWYN, procuration à Sylvain CLEMENT
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Carine GAU
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Jean-Paul VERHELLEN, procuration à Michel DUPONT
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Ludovic ROHART

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 mai 2023

Délibération CC_2023_124

**COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE -
BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC**

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération CC_2023_019 du Conseil communautaire en date du 6 février 2023 ;

Vu l'avis de la Commission 4 - Finances, ressources humaines, mutualisation, voiries, bâtiments et éclairage public lors de sa séance du 15 mai 2023.

Une modification du tableau des effectifs est nécessaire pour la prise en compte des avancements de grade et des reclassements suite à changement de filière des agents de Pévèle Carembault.

Le détail des modifications du tableau des effectifs est joint en annexe de la délibération.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS) :

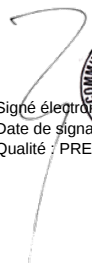
- ***De modifier le tableau des effectifs conformément à l'annexe ci-jointe.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY



Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 25/05/2023
Qualité : PRESIDENT

Tableau des effectifs

Emplois permanents :

	Postes ouverts avant modification	pourvus	Création / suppression
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services	1	0	0
Directeur Général Adjoint	3	3	0
Filière Administrative			
Administrateur Hors Classe Territorial	1	0	0
Administrateur Territorial	1	0	0
Attaché hors classe	2	2	0
Directeur Territorial	1	0	0
Attaché principal	5	3	0
Attaché temps complet	21	18	0
Attaché temps non complet 25 h	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	1	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	6	5	0
Rédacteur	14	9	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	9	7	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe TNC	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	10	10	(+1)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe TNC	1	0	0
Adjoint administratif	11	10	0
Adjoint administratif TNC 21H	1	1	0
Filière Technique			
Ingénieur chef	1	0	0
Ingénieur hors classe	2	0	0
Ingénieur principal	4	4	0
Ingénieur	7	2	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	4	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	1	0
Technicien	4	3	0
Agent de maîtrise	3	3	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9	5	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à	1	1	0
Adjoint technique à temps complet	19	15	0
Adjoint technique à temps non complet 17h30	1	1	0
Filière Médico sociale			
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Moniteur éducateur et intervenant familial TNC	1	0	0
Assistant socio-éducatif	2	2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0

Agent social à temps non complet 28h	1		
Agent social à temps non complet 17h30	1	0	0
Filière Animation			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	3	1	0
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Animateur	6	3	0
Animateur TNC 28H	1	1	0
Animateur TNC 17H30	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	10	7	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 17h30	1	0	0
Adjoint d'animation à temps complet	7	4	0
Adjoint d'animation à temps non complet 28h	1	1	0
Adjoint d'animation à temps non complet 17h30	6	4	0
Filière Culturelle			
Bibliothécaire principal TNC 28H	1	1	0
Bibliothécaire	1	0	0
Bibliothécaire TNC 28H	2	1	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe à TNC et 28h	2	2	0
Filière Sportive			
Conseillers territoriaux des APS	2	1	0
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Educateur APS	4	3	0

Emplois non permanents :

	Postes ouverts avant modification	pourvus	création ou suppression
Filière Administrative			
Attaché	6	3	
Rédacteur	6	4	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	0	
Adjoint administratif	4	1	
Filière Technique			
Ingénieur en chef	1	1	
Ingénieur	5	2	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
Technicien	1	0	

	Postes ouverts avant modification		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	0	
Adjoint technique	12	2	
Filière Animation			
Animateur	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	21	12	
Adjoint d'animation	200	138	
Filière Culturelle			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	0	
Filière Médico-sociale			
Moniteur-éducateur et intervenant familial	2	0	
Filière Sportive			
Educateur des activités physiques et sportives	2	0	
Contrat de droit privé			
Contrat engagement éducatif	800	0	
Contrats apprentissage	4	0	

Il est précisé :

- Un poste de rédacteur territorial dans le cadre d'un métier de chargé de communication événementielle (h/f). Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Organiser les événements institutionnels (vœux, inaugurations, événements communautaires...) ;
 - Accompagner l'organisation des événements portés par les services ;
 - Organiser des événements internes (vœux, revues de projet...) ;
 - Assurer l'organisation protocolaire des événements ;
 - Assurer la bonne identification de Pévèle Carembault sur les manifestations des partenaires ;
 - Assurer la gestion des objets promotionnels selon une politique de fabrication française ;
 - Piloter le planning du véhicule de promotion des services Pévèle Carembault en lien avec chacune des personnes l'utilisant.

Cet emploi sera occupé par un agent titulaire. Compte tenu de la nature des fonctions exercées et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L332-8-2° et L332-9 du Code Général de la fonction publique (ex-article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984). Dans ce cas, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. A l'issue de cette période de six ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à bac minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires. Ce poste pourra percevoir du régime indemnitaire (RIFSEEP) conformément au protocole salarial de Pévèle Carembault.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2023_124
Objet :	Modification du tableau des effectifs
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200041960-20230525-CC_2023_124-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20230525-CC_2023_124-DE-1-1_0.xml	text/xml	990 o
Document principal (Délibération) Nom original : acte.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20230525-CC_2023_124-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	143.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : tableau effectifs juin 2023.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20230525-CC_2023_124-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	38.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	25 mai 2023 à 09h14min00s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	25 mai 2023 à 09h25min11s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	25 mai 2023 à 09h25min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mai 2023 à 09h25min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mai 2023 à 09h25min52s	Reçu par le MI le 2023-05-25

